

APNÉE **PISCINE** **SAISON 2021**

**LISTE DES SPORTIFS INVITES A
PARTICIPER AUX EPREUVES
SELECTIVES EN
ÉQUIPE DE FRANCE
Du 14 au 16 mai 2021
Aix-en-Provence**

Objectif

**Championnat du Monde de Belgrade
(Du 21 au 27 juin 2021)**

Validées par le comité de sélection apnée en date du 29 mars 2021

Suite à l'annulation du championnat de France N1 en raison de la pandémie COVID-19, la sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors de la compétition organisée à cet effet à Aix-en-Provence du 14 au 16 mai 2021 à la **piscine Yves Blanc, 26, avenue des écoles militaires 13100.**

Celle-ci sera organisée conjointement aux épreuves sélectives en équipe de France de nage avec palmes, seule discipline pour laquelle nous avons autorisation pour organiser officiellement des compétitions exclusivement réservées aux sportifs reconnus de haut niveau ou figurant sur la liste « projet de performance fédéral » établie par le DTN.

Cette limite en typologie de public et les contraintes organisationnelles dues à la crise COVID (respect d'un protocole strict) ont pour conséquence de limiter l'accès aux épreuves sélectives en équipe de France d'apnée piscine aux seuls sportifs qui satisfont les règles de sélection en équipe de France suivantes (validées par le Comité directeur national en date du 12 décembre 2020 puis modifiées en date du 17 mars 2021) :

Sauf dérogation (*) du DTN, pourront participer aux sélections en Équipe de France les seuls sportifs qui satisfont l'une ou l'autre des 2 obligations ci-dessous :

- ✓ Avoir été proposé à la sélection en équipe de France d'apnée piscine en 2019
- ✓ Avoir réalisé au moins 1 minima sélection dans une épreuve au choix lors d'une compétition officielle FFESSM ou CMAS organisée au cours des saisons 2019, 2020 et 2021 (période : 15 septembre 2018 au 18 avril 2021 inclus)

Et qui satisfont les conditions complémentaires suivantes :

- ✓ Avoir repris l'entraînement au minimum 8 semaines avant la date des épreuves
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de syncopes répétitives

(*) potentiel relève : avoir réalisé une performance correspondant à $100 < x < 106\%$ d'un minima sélection dans une épreuve au choix lors d'une compétition officielle FFESSM ou CMAS organisée au cours des saisons 2019, 2020 et 2021 (période : 15 septembre 2018 au 18 avril 2021 inclus)

AU REGARD DE CES REGLES, SONT INVITES

Féminines

- ✓ BOURRIEN Joanna
- ✓ CORDIER Frédérique
- ✓ GILSON Sylvie
- ✓ GLON Catherine
- ✓ HINATENA Pénilla Marere (*)
- ✓ ROUVIER DEL NEGRO Béatrice
- ✓ SITERRE Magalie
- ✓ VIDBERG Florie

Hommes

- ✓ BOURDILA Guillaume
- ✓ DE BEUCARON Laurent
- ✓ ELU Olivier
- ✓ HINFRAY Romain
- ✓ MARCHAL Eric
- ✓ PIVETEAU Julien (*)

MESURES DEROGATOIRES

Conformément à l'article D2 des règles de sélection révisée en date du 17 mars 2021, les sportifs ci-dessous nommés peuvent bénéficier de mesures dérogatoires sous réserve d'avoir obtenu un avis favorable du DTN à la demande de dérogation (demande à effectuer par courrier ou courriel au moins 15 jours avant la compétition de sélection précisée à l'article B5 du présent règlement) :

Féminines

✓ SITERRE Magali

Hommes

/

PRECISION

Les sportifs invités pourront nager les épreuves de leur choix en sus de celle(s) dans la(les)quelle(s) ils ont fait un minima sélection

Afin d'éviter tous conflits d'objectifs pendant les épreuves sélectives NAP et AP, l'organisation de prises de performance pour les épreuves de sprint 100 m et de 16x50 seront mises en place par les 2 pôles France de NAP (Rennes et Aix-en-Provence)

Les sportifs intéressés doivent se signaler auprès du DTN (dtn@ffessm.fr) afin d'organiser ces prises de performance avec les entraîneurs des Pôles France à savoir Cyril AOUBID (PF NAP Aix-en-Provence) et Hugues BRILHAULT (PF NAP Rennes).

Echéance retour : 15 avril 2021

PRE-PROGRAMME PREVISIONNEL

Les épreuves d'apnée se dérouleront entre les épreuves de NAP (matin : séries / après-midi : finales)
La piscine sera 100% dédiées aux apnéistes pendant les phases d'échauffement, de compétition et de récupération.

Vendredi 14 mai

- ✓ Statique (petit bassin) : 11h30 – 12h30
- ✓ Dynamique monopalme : 14h – 15h

Samedi 15 mai

- ✓ Dynamique sans palme : 11h30 – 12h30
- ✓ Dynamique bipalmes : 14h – 15h

PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire sera commun NAP AP

Un référent Covid-19 pour cet évènement sera identifié

La compétition se déroulera à **Huis Clos**

La présentation d'un **test antigénique ou PCR négatif de moins de 72h00** est obligatoire pour tous les participants (nageurs, entraîneurs, chefs équipes, juges, organisateurs, CN NAP et CN AP)

L'organisation veillera au :

- Au port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'établissement
- Au respect des gestes barrières (distanciation sociale)
- Au respect du sens de circulation défini
- A la désinfection des mains
- A la désinfection des matériels prêtés
- A l'absence de regroupement ou de stationnement dans les halls, escaliers, vestiaires, gradins et plages.

Un protocole spécifique des compétitions d'apnée sera communiqué ultérieurement aux sportifs ayant confirmé leur participation.

COUPON REPONSE / CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Coupon réponse à retourner à Julia THAI (julia@ffessm.fr) avec copie Thiéry BERTRAND (thiery.bertrand@wanadoo.fr) avant **le 19 avril 2021**

Nom : _____ Prénom : _____
Club : _____ Région : _____
E-mail : _____ Téléphone mobile : _____
Participera : Oui Non

Epreuves (entourer les épreuves nagées) :

Statique

Dyn monopalme Dyn sans palme Dyn bipalmes

Sprint 100 m 16x50 mètres

Présence entraîneur : _____

Oui Non

Nom : _____ Prénom : _____

Remarques :